

Seance du 30 Avril 1944.

L'an mil neuf cent quarante-quatre, le trente Avril, à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Roger de Lassus, Maire.

Etaient présents : Mr. Mr. Bouché, Marreigot Adjoint, Mr. esalles, Mr. Mr. Beyret, Vallat, Dorbessan, Inard, Guyssagnet, Blanchard.

Excusé : Mr. Girandon.

Abstiens : Mr. Mr. Ladère, Cyrenne, Seilhan, Birabent, Mr. Labayle, Bondoumet (P.G.)

Mr. le Maire donne lecture aux membres présents du Conseil Municipal de la décision prise par leurs Collègues de la Commune de Gourdan-Polignan dans la séance du 27 Mars 1944, concernant l'utilisation du gaz de pétrole de Saint-Marcet.

En accord avec la décision pris. par le Conseil Municipal de Gourdan-Polignan, la Municipalité de Montrejeau, à l'unanimité des membres présents émet le voeu que soit utilisée la ligne provisoire Saint-Marcet - Saint-Gaudens, actuellement en dépôt, à la liaison envisagée Saint-Gaudens-Montrejeau pour desservir les deux Communes de Montrejeau et de Gourdan-Polignan.

Mr. le Maire, en quelques mots émus, évoque la mémoire du regretté Mr. Chille Castets, conseiller municipal, décédé brusquement le 9 Avril 1944. Il prie ses Collègues d'observer une minute de silence en signe de deuil.

Gaz de Saint-Marcet

